

CONNAISSANCE ¹⁰ DE L'EMPLOI

LE 4 PAGES DU **CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI**, N° 10, DÉCEMBRE 2004

Des études menées au cœur d'une zone urbaine sensible (ZUS) montrent comment, malgré l'implication des politiques et des professionnels de l'enseignement, de l'éducatif et du social, le fonctionnement des institutions ne réussit pas à transcender les problèmes d'ordre social, culturel et économique auxquels les jeunes du quartier se heurtent dans la construction de leur avenir. Le chemin qui devrait les mener de l'école à l'emploi est interrompu pour beaucoup d'entre eux : l'objectif « emploi », lié à un certain degré de réussite scolaire, s'est estompé avec les difficultés locales rencontrées par le système éducatif. De plus, la confiance dans les institutions et les dispositifs d'insertion qui devraient compenser l'échec scolaire a partiellement disparu. La mobilité des populations résidentes et des intervenants est à la fois cause et effet de ces difficultés, empêchant la pérennité des partenariats. L'efficacité quotidienne de l'action des professionnels ne pourra être améliorée qu'en amorçant un processus de décloisonnement social.

De l'école à l'emploi : quel chemin dans la ZUS ?

MICHEL DESTÉFANIS
CATHERINE MATHEY-PIERRE

Centre d'études de l'emploi

ÉLISABETH DUGUÉ

Griot/Lise/Cnam/CNRS

Dans une cité de logements sociaux installée au centre d'une des zones urbaines sensibles (ZUS)¹ de Seine-Saint-Denis, échec scolaire et difficulté à participer à des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle s'enchaînent, et fragilisent l'accès d'une partie des jeunes du quartier au monde du travail.

Doit-on y voir un « effet ZUS » et, si tel est le cas, quels en sont les facteurs ? Deux études (Benayed *et al.*, 2003 ; Destéfanis *et al.*, 2004) effectuées entre 2001 et 2003, ainsi qu'une analyse statistique des résultats des recensements de la population², apportent quelques éléments de réponse.

1. Les ZUS sont des territoires infra-urbains, qui ont été définis par la loi du 14 novembre 1996 pour être les cibles prioritaires de la politique de la ville, en fonction de considérations locales des difficultés que connaissent ces territoires.

2. Sources statistiques : Insee-DIV (recensements de la population 1990 et 1999), ministère de l'Éducation nationale et enquête de l'Office départemental HLM.

Une zone en grande difficulté socio-économique

Près du tiers de la population communale habite la ZUS, qui comprend deux cités HLM et quelques logements non sociaux. La cité dans laquelle se sont déroulées les enquêtes est celle qui regroupe le plus grand nombre de logements (2 200 sur 2 940). Construite à la périphérie de la commune, son désenclavement est en cours. Mais cette réhabilitation suffira-t-elle à inverser les tendances préoccupantes qui se sont manifestées dans l'évolution socio-économique de la zone depuis 1990 ? Située dans un environnement socio-économique déjà fortement dégradé, cette zone en accuse les caractéristiques les plus défavorables, parce qu'elle y puise constamment les fractions les plus fragiles de la population en termes économiques et sociaux (voir encadré). Ce type de renouvellement

de la population explique le « décrochage »³ (Le Toqueux, Moreau, 2002) de la zone. Par exemple, le taux de chômage des actifs résidents, 32 % en 1999, dépasse de douze points celui des actifs du reste de la commune, alors que l'écart était inférieur de sept points en 1990 (20 % sur la zone).

Un environnement pesant sur la relation des jeunes au travail

La majorité des jeunes résidents (15-24 ans) est confrontée à la faiblesse des ressources de leur famille (cf. encadré), due soit au bas niveau de salaire des parents ou frères et sœurs aînés, qui travaillent sur des postes peu ou pas qualifiés d'ouvriers et d'employés (70 % des cas en 1999), souvent à temps partiel ; soit à l'absence totale de salaire, le revenu étant alors constitué des allocations des minima sociaux. En 1999, dans un ménage sur trois, les enfants et adolescents n'ont vu

LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE DES HABITANTS : DES ARRIVANTS TOUJOURS PLUS « PAUVRES »

Le nombre de ménages habitant la ZUS a diminué entre 1990 et 1999 (passant de 3 412 à 3 264). Ce sont les logements non sociaux de la zone qui ont été en partie désertés. Parmi les ménages résidant en 1999, environ 50 % sont arrivés depuis 1990. La moitié d'entre eux venait de l'extérieur de la commune, l'autre moitié de la commune elle-même (informations confirmées par l'Office départemental HLM [ODHLM]).

Le taux de renouvellement de la population est du même ordre de grandeur que le taux moyen enregistré en Île-de-France, où 54 % des ménages recensés en 1999 n'occupaient pas le même logement en 1990, aussi bien en ZUS que hors ZUS.

En revanche, la ZUS se distingue :

1 - par la répartition des arrivants selon leur provenance. Si elle représente moins du tiers de la population communale, elle a accueilli au total 37 % des arrivants sur la commune entre 1990 et 1999 mais 50 % des arrivants de l'étranger et 70 % des arrivants des DOM-TOM, et seulement 30 % des arrivants d'une autre commune du territoire métropolitain.

2 - par un fort décalage entre les caractéristiques socio-économiques des ménages qui se sont installés après mars 1990, par rapport à celles des ménages déjà installés : 1,3 fois plus de référents (chefs de famille) de nationalité étrangère, 1,5 fois plus de familles monoparentales, 3 fois moins de retraités mais 1,4 fois plus d'inactifs non scolarisés parmi les personnes d'âge actif, 2 fois moins de cadres et professions intermédiaires. Le taux de chômage des actifs arrivés depuis 1990 (34 %) est supérieur. Chez les actifs occupés, on note 1,5 fois plus d'emplois précaires, 1,3 fois plus d'ouvriers non qualifiés.

La plus grande précarité des nouveaux arrivants est confirmée, en termes de revenus, par les résultats des enquêtes de l'ODHLM sur les ménages résidents en 2000 et en 2003.

Niveau de revenu (revenu imposable) % du plafond HLM	Ménages en 2000 arrivés		Ménages en 2003 arrivés	
	avant 01/97	après 01/97	avant 01/00	après 01/00
moins de 40 % du plafond	55 %	78 %	57 %	72 %
de 40 à 79 % du plafond	32 %	20 %	33 %	27 %
80 % du plafond et plus	13 %	2 %	9 %	1 %

Selon les mêmes sources, les nouveaux arrivants sont plus nombreux que ceux installés depuis plus de trois ans à percevoir les minima sociaux, en particulier le RMI (21 %, contre 15 %) et l'allocation de parent isolé (10 % contre 4 %).

aucun adulte de la famille aller travailler depuis plusieurs années. D'ailleurs, le collège implanté dans la cité fait partie des dix établissements de l'académie de Créteil où la part de parents inactifs est la plus élevée, et 56 % des élèves y sont boursiers.

Aux facteurs économiques s'ajoutent des difficultés d'ordre social et culturel qu'illustrent les quelques chiffres suivants : un jeune résident sur deux vit dans une famille de père étranger (entre 1990 et 1999, le nombre de ces familles est passé de 1 004 à 1 068 et celui des familles de père français de 1 876 à 1 588) ; plus d'un sur trois vit dans une famille monoparentale, dont le nombre a crû de 608 à 792 ; un sur trois vit dans un logement abritant plus de six personnes.

Les jeunes encore scolarisés de la cité peuvent, en outre, constater les difficultés qu'éprouvent leurs camarades ou frères et sœurs aînés sortis de l'appareil scolaire pour entrer sur le marché du travail. Aussi, certains d'entre eux se sont construits une image particulièrement dévalorisée du travail salarié.

Entre échec scolaire...

Corrélativement, les difficultés scolaires ont augmenté pour la majorité des jeunes de la ZUS. Certes, on constate l'émergence d'un groupe qui a atteint le baccalauréat et pour partie poursuit des études supérieures (15 % en 1999, 9 % en 1990). Mais pour les autres, un cursus scolaire réussi se fait plus rare : en 1999, 51 % (49 % en 1990) sont sortis du système scolaire sans diplôme ; 19 % (9 % en 1990) se sont arrêtés au brevet des collèges, et seulement 30 % (41 % en 1990) ont obtenu le CAP ou le BEP.

Les enfants de la cité dépendent de deux collèges publics. L'un d'eux est construit au cœur de la cité. Sa taille importante, le manque de surveillants et de remplaçants lors de l'absence des titulaires, la dissonance socio-éducative entre les habitudes de certaines familles, la culture du quartier et la culture scolaire contribuent à expliquer ses dysfonctionnements. Les incidents violents et dangereux sont fréquents et les enseignants, pour beaucoup jeunes et débutants, envoyés « faire leurs classes en Seine-Saint-Denis », peuvent avoir du mal à maintenir le calme pendant les cours. Ceci diminue d'autant le temps consacré aux apprentissages.

La proportion d'enfants « en retard » augmente du cours préparatoire à la troisième. En sixième, les résultats aux évaluations nationales en français et mathématiques sont inférieurs de 10 % à ceux des établissements de zone d'éducation prioritaire (ZEP), eux-mêmes inférieurs de 8 % à la moyenne générale de l'enseignement public. En troisième générale, on constate 20 % de retard de deux ans et plus (6 % en France).

Par ailleurs, la pression des familles et la volonté institutionnelle d'affichage de résultats conduisent certains élèves à passer en classe supérieure sans avoir acquis le niveau nécessaire. Ainsi, en fin de troisième, beaucoup d'élèves ont un niveau trop faible pour continuer les cursus prévus, ce qu'illustre l'importance des réorientations, redoublements et sorties du système éducatif en fin de seconde. Ces difficultés à enseigner et à apprendre contribuent à expliquer la faiblesse du taux de scolarisation des jeunes de 20 à 24 ans (36 %, contre 60 % en Île-de-France hors ZUS).

Parallèlement, existe un mouvement permanent des personnels, perçu par les élèves et leurs familles comme une difficulté à travailler avec eux sur le long terme⁴, une forme d'abandon concrétisant une inégalité de traitement par les services publics. Ce *turnover* touche tous les personnels de l'éducation mais aussi d'autres catégories de fonctionnaires (police, santé, social), mettant à mal les essais de partenariat. À cette fuite des professionnels, correspond la « captivité » des familles : peu de « bons » élèves parviennent à éviter le collège de la cité, faute d'établissements mieux cotés dans l'environnement immédiat.

4. En 2002-03, la proportion d'enseignants présents depuis moins de deux ans était de 59 % (contre 28,6 % pour la France entière) et elle est en augmentation forte.

• • • et école de la rue

Chez les élèves interviewés, la présence de modèles déviants suscite la peur d'être « engrainés » mais « fascine » certains. Développée par la pression des « caïds », la délinquance peut être une solution aux difficultés financières de certaines familles. Pour ceux qui, avec réalisme, voient dans leur échec scolaire un mauvais présage pour leur emploi futur, l'offre est tentante et fait concurrence à l'austérité du travail scolaire. L'esprit de la rue entre dans le collège. De fait, la commune était inscrite dans le plan gouvernemental de lutte et de prévention de la violence en milieu scolaire (en 1997, la moitié des sites retenus se trouvait dans l'académie de Créteil, dont une majorité en Seine-Saint-Denis).

Les défaillances des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle

Évalués à un tiers environ des élèves, les jeunes « passés à côté de leur dernière chance » gardent une attente à l'égard de la formation, bien que leur histoire scolaire participe à leur dévalorisation. Cependant, les démarches collectives qui, jusqu'aux années 1990, avaient inspiré les dispositifs de formation autour de la construction de filières qualifiantes se sont perdues.

En 1999, plus de la moitié des jeunes chômeurs (16-24 ans) de la ZUS n'avaient encore jamais travaillé. Parmi ceux qui avaient un emploi (à temps partiel pour 36 % d'entre eux), un sur trois avait acquis une position stable (CDI ou titulaires de la fonction publique). Un sur trois suivait un parcours d'insertion (apprentissage, CES, stages rémunérés) et les autres avaient un CDD ou une mission d'intérim. Peu qualifiés, particulièrement touchés par le chômage, les jeunes de la ZUS bénéficient pourtant moins des dispositifs d'insertion : en 1999, seulement 25 % des chômeurs et salariés en situation précaire avaient intégré un dispositif, contre 47 % pour l'ensemble de la région.

Deux raisons contribuent à expliquer ce paradoxe. D'une part, les jeunes sont décrits par les professionnels de l'insertion rencontrés comme allergiques aux institutions et à leurs règles, « en décalage », incapables d'accepter les contraintes exigées par les employeurs sur un marché du travail sélectif. Située hors de la commune, la mission locale (pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes) est orientée principalement sur l'accès à l'emploi. Les jeunes la fréquentent rarement. Les conseillers, démunis face à leurs demandes (le logement, par exemple) et leurs comportements, regrettent l'absence de structures spécialisées aptes à traiter ces problèmes, d'ordre éducatif notamment, que les familles et le système scolaire n'ont pu résoudre.

D'autre part, dans la cité, hormis deux associations de soutien scolaire qui survivent au prix d'une course aux subventions, aucune organisation ne parvient à accompagner durablement les jeunes. Malgré les efforts de la municipalité, il existe, en ce domaine, une véritable carence, en partie liée au *turnover* des professionnels. Les structures existantes (club de prévention, antenne du service municipal de la jeunesse, etc.) sont confrontées à une double impasse : lorsqu'elles s'éloignent de la cité pour tenter d'attirer les jeunes vers l'extérieur, elles perdent le contact avec eux ; lorsqu'elles tentent de s'y maintenir, elles sont rapidement confrontées à des débordements qui entraînent leur fermeture. Cette impasse n'est pas sans lien avec les politiques d'insertion en direction de la jeunesse, qui ont été réorganisées autour de l'accès à l'emploi au détriment des finalités, en particulier éducatives, qui les orientaient auparavant.

Resteraient les dispositifs d'insertion proposés par la région, mais les jeunes y entrent peu ou en sortent précocement, les jugeant dépourvus de sens car inefficaces pour l'obtention d'un véritable emploi : la durée moyenne des parcours est moitié moins longue que prévue (DDEFP, 2001).

Peu d'emplois accessibles pour des jeunes sans qualification

Confrontés au déficit éducatif, les professionnels de l'insertion ne peuvent pas, non plus, prendre appui sur le

travail comme moyen d'éducation et d'intégration sociale. En effet, en 1999, 78 % des 6 800 emplois de la commune sont tenus par des actifs non résidents, si bien que 82 % des 11 000 actifs ayant un emploi et habitant dans la commune (83 % pour ceux résidant dans la ZUS) vont travailler hors du territoire communal ; deux sur trois hors même du département. Ce phénomène (qui s'est accru depuis 1990) implique, pour les jeunes sortant de l'appareil scolaire, de se trouver face à un marché du travail quasiment régional pour lequel la plupart d'entre eux sont très mal préparés de par leur niveau de formation.

Il n'existe pas de plan local d'insertion par l'économie (Plie), pas de régie de quartier. La commune n'accueille ni entreprise d'insertion ni chantier-école. Elle tente d'agir sur l'emploi en s'inscrivant dans divers pôles d'activité avoisinants, mais ces projets n'offrent pas de réelles opportunités aux jeunes peu ou pas qualifiés de la cité.

Qu'elles relèvent du champ éducatif, de l'insertion professionnelle ou sociale, les institutions en place, dont les professionnels interrogés décrivent les limites, ont été jusqu'alors impuissantes à compenser les facteurs socio-économiques qui pèsent toujours plus sur la trajectoire de la majorité des jeunes. Enrayer le processus d'appauvrissement à l'œuvre dans cette ZUS, où le taux de chômage des actifs - très nettement supérieur à la moyenne nationale - et le sentiment d'exclusion entretiennent le découragement des jeunes encore scolarisés, ne pourra qu'améliorer l'efficacité des actions d'éducation et d'insertion ●

références

Benayed C., Broccolichi S., Trancart D. (coord.), 2003, *Les inégalités socio-spatiales d'éducation : processus ségrégatifs, capital social et politiques territoriales*, Rapport intermédiaire ministère de la Recherche/ministère de l'Éducation nationale.

Destéfanis M., Dugué É., Mathey-Pierre C., Rist B., 2004, *Dans une zone urbaine sensible : les acteurs de l'éducation et de l'insertion des jeunes en difficulté*, Rapport de recherche CEE, (à paraître).

DDEFP-Direction départementale de l'emploi et de la formation professionnelle, 2001, *Analyse des rapports d'activité 1999 des plates formes de mobilisation*, Région Île-de-France, 02/02.

Le Toqueux J.-L., Moreau J., 2002, « Les zones urbaines sensibles – Forte progression du chômage entre 90 et 99 », *Insee-Première*, n° 835, mars.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi sont en ligne sur le site www.cee-recherche.fr

La lettre électronique « Infos flash » vous informe régulièrement des principales activités du Centre d'études de l'emploi et vous signale ses dernières publications

Pour la recevoir par courriel vous pouvez vous inscrire sur la page d'accueil du site

CENTRE D'ETUDES DE L'EMPLOI

29, promenade Michel Simon
93166 Noisy-le-Grand Cedex
Téléphone : 01 45 92 68 00
Télécopie : 01 49 31 02 44
Mèl : cee@mail.enpc.fr
<http://www.cee-recherche.fr>

Directeur de publication : P. Ralle
Rédacteur en chef : M.-M. Vennat

Maquettiste : M. Ferré

Imprimerie : Louis-Jean

C.P.A.P. : 3070 ADEP

Dépôt légal : 764 - décembre 2004

ISSN : 1767-3356